



La Société camerounaise de fermentation (Fermencam), pionnier et leader de la production des whiskies en sachets au Cameroun, a démarré l'année 2018 par un gigantesque incendie qui, le 1er janvier 2018, a consumé ses principaux entrepôts de matières premières, apprend-on officiellement.

La présence de nombreux produits inflammables dans les entrepôts de cette distillerie, dont les actifs sont contrôlés par le milliardaire camerounais Samuel Foyou, a occasionné la propagation des flammes jusqu'aux habitations environnantes de l'usine, touchant neuf maisons dont une école.

Seuls d'importants dégâts matériels ont été enregistrés, le sinistre étant survenu le jour de l'an, en l'absence des employés restés chez eux pour célébrer le nouvel an.

Située au quartier Bonabéri à Douala, la capitale économique camerounaise, l'usine Fermencam est le symbole de la démocratisation de la consommation des whiskies au Cameroun, grâce à des conditionnements en sachets, accessibles aux plus petites bourses.

Cette trouvaille (sur laquelle au moins deux autres entreprises se sont positionnées après Fermencam), grâce à laquelle Fermencam réalise souvent des chiffres d'affaires atteignant 12 milliards de francs Cfa (en 2013), a été très bien accueillie par les consommateurs, au point où

la consommation des whiskies en sachets est aujourd'hui devenue une sorte de fléau social dans le pays.

Dans un arrêté conjoint signé le 12 septembre 2014, par les ministres de la Santé, du Commerce et de l'Industrie, le gouvernement camerounais a d'ailleurs rendu «d'application obligatoire» la norme sur la production des liqueurs et autres spiritueux dans le pays, laquelle n'autorise que le conditionnement en bouteilles pour les liqueurs et spiritueux, seuls emballages pouvant être estampillés.

Cette disposition mettait de fait hors-jeu les whiskies en sachets et en bidons, dont les producteurs locaux avaient 24 mois pour écouler les anciens stocks, ainsi que le précisait l'arrêté gouvernemental sus-mentionné, qui est resté lettre morte à ce jour, soit plus d'un an après l'expiration du délai prescrit aux producteurs pour épuiser leurs stocks.

Source: Investir au Cameroun

---